



Le Cham'info



Bulletin d'informations de Chamarande

Janvier 2023

Recensement de la population 2023



Le recensement est un acte civique obligatoire qui concerne l'ensemble de la population vivant en France. Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la population est concernée tous les 5 ans et il aura lieu à Chamarande **du 19 janvier au 18 février 2023**.

Il permet **d'établir la population officielle de la commune**. Des chiffres du recensement découlent la participation de l'État au budget des communes. Il fournit également des informations sur les **caractéristiques de la**

population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement... Ces chiffres sont utiles pour prévoir les équipements collectifs nécessaires, déterminer les moyens de transports à développer, etc...

Seul l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est chargé par la loi de réaliser le recensement de la population en partenariat avec les communes.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, et **vos informations sont strictement confidentielles**.

Votre nom et votre adresse sont nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois, ils ne seront pas conservés dans les bases informatiques. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au **secret professionnel**.

L'INSEE s'engage à ce que les traitements de données personnelles soient conformes au Règlement général sur la protection des données (**RGPD**) et à la **loi "Informatique et Libertés"**.

Nous avons recruté **deux agents recenseurs** qui se partageront le village de part et d'autre de la



voie de chemin de fer, **Mme Nadine MOSRIN** sera dans la partie haute et **Mme Olga PINTO** dans la partie basse. Elles possèdent une **carte tricolore avec leur photo et signée par le maire**. Vous serez en droit d'exiger la présentation de cette carte lors de son passage. Vous pourrez aussi vérifier son identité en téléphonant à la mairie au 01 60 82 20 11. **Soyez vigilants** vis-à-vis des personnes qui se présenteront à votre domicile en se réclamant de la qualité d'agent recenseur.



Le recensement se fait en ligne, c'est simple et rapide : vous répondez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice d'information et vous vous laissez guider. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer. Vous pouvez aussi les déposer à la mairie.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil pour cette opération citoyenne.

Toutes les informations sur www.chamarande.fr



et sur l'application CiVox



La gare de Chamarande

L'appel à projets « **Place de la Gare** », anciennement « 1001 Gares », lancé en juin 2019 par SNCF Gares & Connexions, vise à **revaloriser le patrimoine des petites et moyennes gares tout en proposant des services de proximité pour dynamiser l'économie locale.**



Les projets sont ouverts à tous (secteur privé, collectivités territoriales, associations ou collectifs) et à tous types d'activités : épicerie multiservices, cybercafé, relais colis, espace détente ou tout autre projet innovant et utile aux usagers des transports en commun et du village.

Ils sont étudiés, sélectionnés et accompagnés par les équipes de SNCF Gares & Connexions qui apportent un suivi technique, économique et financier, notamment en investissant dans la remise aux normes de ces locaux atypiques, lieux de rencontre et d'échange historiques. Quelle sera la seconde vie de notre gare ?

Participation financière aux activités extra-scolaires



Pour l'année 2022-2023, nous avons subventionné **48 enfants**, soit 27 familles, pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle.

L'aide financière totale a été de **2 965 €**.



L'AAPPMA de Chamarande, encore plus !

En 2022, avec **plus de 340 cartes de pêches vendues**, nous ne pouvions faire moins : une convention signée avec la municipalité de Bouray-sur-Juine permettant d'accéder à un **nouveau parcours, le Parc de la Tourbière**; quatre **journées d'initiation pour les jeunes** réalisées à Chamarande, Bouray et Lardy



(photo de gauche); des manifestations organisées en faveur de la **biodiversité avec le SIARJA**, syndicat de la Juine (photo de droite); divers travaux d'**entretien des berges** à Auvers et Chagneton puis **des étangs** de Lardy et Bouray; plus de **600kg de poissons déversés** en novembre sur l'ensemble de nos parcours.



Ceci n'est qu'un bref résumé du travail des bénévoles de notre bureau. En 2023, nous continuons sur la lancée.

L'**Assemblée Générale** se tiendra le **28 janvier à partir de 14h30** à la salle des associations de Chamarande. Nous poursuivrons le **4 février** dans cette même salle à partir de **14h00** avec une ½ journée baptisée « **Parlons pêche autour d'un café** » : une rencontre ouverte à celles et ceux qui souhaitent aborder divers sujets, la biodiversité de la Juine, apprendre ou échanger sur les techniques de pêche, connaître nos différents parcours, nos projets d'actions en faveur des jeunes...



L'AAPPMA a également publié un **guide pratique** disponible en mairie ou sur le nouveau site internet www.aappma-chamarande.fr. Si vous aussi, vous souhaitez partager notre passion, rejoignez-nous !
Didier REMY, Président de l'AAPPMA de Chamarande.